

**GROUPE ETUDIANTS
de l'INSTITUT METAPSYCHIQUE INTERNATIONAL
(GEIMI)**



Document de présentation

(Quatrième version – décembre 2010)

Préambule

Le groupe que nous vous proposons de rejoindre s'adresse à des étudiants titulaires, au minimum, d'un niveau Bac + 2. Son objectif est de permettre à des étudiants d'origines variées de se former et d'appréhender les problématiques, souvent complexes, liées à l'étude des phénomènes dits paranormaux. Il s'agit actuellement de la seule possibilité d'introduction à la parapsychologie en France, ouverte aux étudiants, existant depuis décembre 2003.

Depuis qu'il a été créé, en 2003, le fonctionnement de ce groupe n'a cessé d'évoluer. Vous trouverez ci-dessous sa toute dernière mouture, revue à l'automne 2010.

Bien que le dispositif mis en place ne soit pas comparable à une formation du même ordre que celle qui peut être dispensée en milieu universitaire, l'expérience a montré qu'il permettait aux étudiants motivés d'acquérir les connaissances nécessaires pour bien appréhender l'étude des phénomènes dits paranormaux. Mais cela nécessite un réel engagement, qui peut prendre différentes formes, et selon des modalités qui vous seront décrites dans ce document.

Paranormal, parapsychologie et métapsychique

Le paranormal désigne un champ au contour flou et bien difficile à cerner puisque dépendant de l'idée que l'on se fait de la "norme". Nous ne nous risquons donc pas ici à une définition de ce terme. Les phénomènes dits paranormaux (encore dénommés phénomènes psi), que tente d'étudier la parapsychologie contemporaine, sont plus limités. Ils sont classiquement divisés en deux catégories : les phénomènes dits de perception extrasensorielle (télépathie, clairvoyance, précognition) et la psychokinèse (PK). Pour plus de précisions à ce propos, vous pouvez vous reporter au site de l'IMI que vous avez déjà dû consulter : <http://www.metapsychique.org>

Les termes « métapsychique » et « parapsychologie » peuvent pratiquement être considérés comme synonymes. Dans l'usage dominant, en France du moins, on remarquera que le mot parapsychologie désigne plus volontiers l'approche expérimentale des phénomènes étudiés alors que la métapsychique renvoie à une approche plus large. Cette dernière accordera une place plus importante à l'étude des témoignages en lien avec des phénomènes subjectifs et spontanés ainsi qu'aux réflexions philosophiques, psychologiques et éthiques secondaires que la prise en compte de ce champ de l'expérience humaine implique.

L'Institut Métapsychique International

L'I.M.I, fondation reconnue d'utilité publique créée en 1919, est l'héritier de plus de quatre-vingts ans de réflexions et de recherches sur des thèmes controversés et souvent marginalisés. Un certain nombre d'indices laissent à penser que les années qui viennent devraient permettre une relance sensible, dans notre pays, de travaux scientifiques amorcés historiquement par quelques grands précurseurs (Charles RICHET, Henri BERGSON, Eugène OSTY, René WARCOLLIER, René SUDRE). Parmi les indices donnant l'espoir d'une meilleure intégration académique des questions posées par la métapsychique ou la parapsychologie, le constat que de plus en plus d'étudiants, d'intellectuels et de scientifiques se tournent vers notre institution, apparaît comme particulièrement révélateur.

Les membres actuels de l'I.M.I sont désireux de poursuivre des travaux qui ont permis à cette fondation d'être l'un des acteurs historiques majeurs de la recherche sur les phénomènes dits paranormaux. L'un des buts que nous nous sommes fixés est de fédérer les forces vives qui, dans notre pays, pourraient contribuer à l'avancement d'une telle recherche. Face à un monde universitaire et scientifique français majoritairement fermé aux questions que soulève l'approche métapsychique, l'avenir semble passer par le développement d'un réseau d'étudiants de différentes origines. Une nouvelle génération de jeunes diplômés comprendra sans doute en quoi l'étude rigoureuse de ces phénomènes, telle qu'elle est en train de se développer dans d'autres pays occidentaux (Grande Bretagne, Suède, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Etats Unis, etc.), peut et doit impérativement être menée dans un grand souci de rationalité. Cette étude ouvre, bien au-delà de la « simple » question de la « preuve de l'existence des phénomènes » sur de nombreuses interrogations anthropologiques

et philosophiques. Quelles sont, à l'heure actuelle, les meilleures grilles d'analyse et de compréhension à notre disposition pour tenter d'appréhender le « difficilement reproductible » et le « paranormal spontané » ? Dans ce mouvement, la métapsychique s'autorise à utiliser, mais aussi à interpeller, les possibilités et les limites des sciences actuelles, se tournant avec le même intérêt vers les sciences dites « exactes » et celles que l'on qualifie d'« humaines », dans une nécessaire logique de pluri et transdisciplinarité.

Pourquoi un "Groupe Etudiants de l'IMI" (GEIMI) ?

A l'heure actuelle, il n'existe pas de chaire de parapsychologie en France et donc pas de référent institutionnel majeur vers lequel pourraient se tourner les étudiants intéressés par l'étude des phénomènes dits paranormaux. De plus, il est relativement difficile d'accéder à une information de qualité concernant les phénomènes psi. Les discours académiques et médiatiques dominants font en effet la part belle, en ces domaines, à la méconnaissance ou au sensationnalisme.

Nous espérons combler, au moins partiellement, ce « vide ». GEIMI s'inscrit donc dans un projet plus large. Cela rejoint l'ambition des membres du comité directeur de l'IMI qui vise à faire de la fondation un interlocuteur privilégié en France pour tous ceux qui sont à la recherche d'informations de qualité dans les domaines de la parapsychologie. Pas simplement lieu de recherche, notre institut se veut aussi un « lieu » d'information, d'échange et de rencontre. La composition de notre comité directeur, tout comme notre statut de fondation reconnue d'utilité publique, nous semblent présenter les garanties de sérieux et de rigueur que sont en droit d'attendre ceux qui prennent contact avec nous et, en particulier, les étudiants.

En revanche, il faut bien comprendre que notre statut ne nous permet de délivrer ni diplôme, ni formation qualifiante. Notre désir est de permettre un meilleur accès à une information pertinente. Cela sous-entend, par là même, une dimension formatrice, mais au sens large et non institutionnalisé du terme.

Pour résumer, les **buts** de GEIMI sont les suivants :

- **INFORMER** les étudiants désireux d'appréhender le champ de la recherche couvert par la métapsychique et les questions ayant trait aux phénomènes dits paranormaux ;
- **RASSEMBLER**, en mettant en relation des étudiants entre eux, mais aussi avec des chercheurs qualifiés et donc favoriser la mise en place d'un véritable réseau d'étudiants, d'universitaires et de chercheurs ;
- **DEVELOPPER** une recherche organisée ;
- **AIDER** ceux qui souhaitent faire, dans le cadre de leurs études, des travaux (mémoire, thèse, etc.) en lien avec les phénomènes étudiés par la métapsychique.

Depuis 1995, il existe une unité de valeur, dispensée dans le cadre du département de Formation humaine de l'Université Catholique de Lyon et intitulée : « Sciences, société et phénomènes dits paranormaux ». C'est un enseignement qui tente d'aborder, dans un esprit à la fois anthropologique et épistémologique, les questions que soulèvent le paranormal et le parapsychologique. Il était donc logique que Paul-Louis Rabeyron, créateur et responsable de cet enseignement, mais également membre de l'IMI, devienne au sein de notre fondation, le correspondant privilégié des étudiants se tournant vers notre structure.

Fonctionnement de GEIMI

Voici maintenant les prestations concrètes que nous allons pouvoir vous fournir et la façon dont vous pourrez, en pratique, intégrer ce groupe. Si les informations que vous allez découvrir ci-dessous correspondent à vos attentes et si vous êtes intéressés par nos activités et notre éthique, vous pourrez alors demander à rejoindre GEIMI.

1) L'admission au sein de GEIMI :

Un fonctionnement nouveau de GEIMI vient de voir le jour, compte tenu du développement récent de l'A-IMI, association proche de l'IMI et destinée à rassembler autour de la fondation tous ceux qui sont intéressés par les questions parapsychologiques.

Voici donc la nouvelle procédure d'admission au sein de GEIMI.

Pour rejoindre ce groupe, il faut tout d'abord que vous répondiez aux critères suivants :

- → **Etre en cours d'études supérieures (quelle que soit la filière suivie), au moment de votre demande.**
- → **Avoir validé un niveau Bac + 2.**

Si cela correspond bien à votre situation, vous pouvez alors :

1 - Adresser un mail de motivation à Paul-Louis Rabeyron (plrabeyron@wanadoo.fr) expliquant brièvement les raisons pour lesquelles vous souhaitez rejoindre ce groupe. Il vous demandera alors de fournir un certain nombre de documents confirmant que vous correspondez bien aux critères ci-dessus.

2 - Vous devrez également, si vous n'en êtes pas encore membre, adhérer à l'A-IMI au tarif réduit de 15 euros. Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page suivante : <http://sites.google.com/a/a-imi.org/a-imi-l-association-des-amis-de-l-institut-metapsychique/comment-devenir-membre-d-a-imi>

Cette adhésion qui sera à renouveler chaque année calendaire vous permettra de faire partie à part entière du GEIMI, service de l'A-IMI pour les étudiants.

N.B. : **Les étudiants qui ne sont pas encore titulaires d'un niveau Bac + 2**, sont encouragés à rejoindre l'A-IMI dans un premier temps. Dès qu'ils auront le niveau universitaire requis, ils pourront bien sûr candidater à GEIMI.

2) Les activités de GEIMI

- **En tant que membre de l'A-IMI** : vous bénéficierez bien sûr de tous les avantages dont bénéficient les membres de l'A-IMI : réductions lors des diverses activités, accès au Bulletin Métapsychique au format numérique, accès à des listes de discussion privées, etc. (voir www.a-imi.org)
- **En tant que membre de GEIMI**, vous aurez également accès à la liste Acad-imi, ouverte aux membres du comité directeur de l'IMI, aux étudiants de GEIMI et à des personnalités, membres de l'A-IMI ou extérieurs à l'IMI, mais connues pour leur intérêt pour la recherche en parapsychologie.

La participation à ces listes contribuera progressivement à l'acquisition du bagage théorique de base indispensable pour aborder correctement le champ de la parapsychologie. Un minimum de connaissances pluridisciplinaires et de compréhension des problématiques concernées (expérimentales, psychologiques, historiques, anthropologiques, épistémologiques, etc.) est

nécessaire pour éviter une approche trop partielle des phénomènes. Sans ce bagage théorique minimal, le risque est grand de ne pas saisir la complexité des débats et des enjeux que soulève un abord rationnel des questions parapsychologiques. Cela ne signifie pas qu'un historien doit se transformer en physicien ou qu'un ingénieur doit devenir aussi psychologue ! Mais cela implique de faire un pas vers des centres d'intérêts qui ne sont pas « naturellement » les vôtres, sans devenir un spécialiste dans toutes les disciplines évoquées. GEIMI se trouve ainsi être un groupe profondément transdisciplinaire dans son approche.

Vous aurez accès au site Internet privé de GEIMI qui offre notamment : une **banque d'articles**, des **comptes-rendus d'expériences** déjà effectuées par les étudiants, un « **wikipsi** » (une encyclopédie de la parapsychologie mise à jour par les étudiants), des **documentaires**, des **protocoles expérimentaux**, etc. L'accès à ce site est strictement réservé aux membres de GEIMI

et aux membres du comité directeur de l'IMI.

Des **informations sur l'actualité parapsychologique** (conférences, reportages, sorties d'ouvrages, articles à lire, etc.) vous seront données par l'intermédiaire des listes, comme vous pourrez vous-même, bien entendu, en communiquer au reste du groupe.

Un **accès facilité à la Bibliothèque de l'IMI** et à l'ensemble de ses collections scientifiques vous sera également possible.

La **participation à des réunions** réunissant les étudiants, ainsi que des membres de l'IMI et de l'A-IMI vous sera fortement conseillée.

C'est votre propre investissement qui conditionnera vos avancées et, par là même, votre propre formation. Bien sûr, vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez et vous « croiserez » sur ces listes de nombreuses personnes beaucoup plus expérimentées que vous. Vous serez régulièrement renvoyés à des lectures qui vous permettront de dominer, au fil du temps, les éléments nécessaires à l'acquisition de bonnes connaissances de base en matière parapsychologique. Si vous avez des projets de travaux universitaires en lien avec la parapsychologie, vous trouverez un soutien par le biais des différents contacts que vous nouerez.

Ainsi, pourrez-vous également, si vous le souhaitez et en bénéficiant de l'aide d'autres membres de GEIMI, de l'A-IMI ou de l'IMI, participer à la vie institutionnelle de l'IMI, incluant des projets de recherche, des publications ou des actions de communication diverses.

3) Principes éthiques :

Certaines informations échangées au sein du groupe **doivent impérativement rester confidentielles, impliquant un devoir de réserve propre à tout groupe de recherche organisé**. Il s'agit notamment des protocoles élaborés et des résultats obtenus, des enregistrements des expériences, des techniques développées au sein de GEIMI ou de l'IMI, ainsi que de certaines activités de recherche de la fondation. Cette liste n'est pas exhaustive.

Faire partie de GEIMI implique donc un certain nombre d'engagement :

- **Ne pas divulguer le nom des sujets testés lors des expériences** réalisées au sein de GEIMI, l'A-IMI ou de l'IMI, sauf bien sûr avec l'accord des sujets et des responsables de la recherche.
- **Ne pas utiliser**, pour quelque usage que ce soit (commercial ou médiatique, par exemple), en dehors du groupe, **les informations et documents relatifs aux personnes rencontrées à des fins de recherche dans le cadre de GEIMI, l'A-IMI ou de l'IMI**, sauf avec l'accord de ces personnes et des responsables de la recherche.

4) Modalités d'exclusion :

Un étudiant peut se trouver exclu du GEIMI pour tout non respect des règles de fonctionnement du groupe et des principes éthiques énoncés précédemment ou pour toute conduite ayant comporté une nuisance (ou un risque de nuisance) pour GEIMI, l'A-IMI ou l'IMI.. L'exclusion sera prononcée par le conseil de la liste Acad-IMI, composé de membres de ces trois instances. Cette exclusion n'implique pas une exclusion de l'association A-IMI pour lequel l'étudiant a cotisé (en revanche, le non-renouvellement de l'adhésion annuelle à l'A-IMI entraîne logiquement une coupure de l'accès au GEIMI qui est un service de l'A-IMI pour les étudiants). Il pourra également être exclu s'il n'a participé à aucun débat ou réunion du groupe GEIMI.

Conditions pratiques pour rejoindre GEIMI

- **Envoyer un email à Paul-Louis RABEYRON, à l'adresse suivante :**
plrabeiron@wanadoo.fr
- Il vous indiquera la suite de la marche à suivre